



VILLE DE BALMA

Copie DSTU-URB
(2 originaux finaux)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 27
- Votants : 32

L'an deux mille six le vingt et un décembre

le Conseil Municipal de la Commune de BALMA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain FILLOLA, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2006

PRESENTS : La majorité des membres en exercice.

Monsieur Gilles BERTRAND a été élu secrétaire.

POINT 5

Objet : Instauration d'une taxe forfaitaire

En vertu de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006, il est proposé d'instituer une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

Les modalités d'imposition de cette taxe forfaitaire sont les suivantes :

- La taxe est assise sur un montant égal aux deux tiers du prix de cession du terrain (défini à l'article 150VA du code général des impôts),
Elle est égale à 10% de ce montant.

La taxe sera exigible lors de la première cession à titre onéreux du terrain intervenue après son classement en terrain constructible. Les cessions à titre onéreux suivantes n'entrent pas dans le champ d'application de la taxe.

Conformément à l'article 1529VI du code général des impôts, cette taxe forfaitaire s'appliquera à compter du premier jour du troisième mois qui suit la date de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- l'instauration d'une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles,
- de fixer le montant à 10% des deux tiers du prix de cession du terrain.

Pour extrait certifié conforme
Fait à BALMA, Le 22 décembre 2006

Certifié exécutoire,
Reçu en Préfecture le :
Publié ou notifié le :
26 DEC. 2006



Pour ordre et par délégation
J.F. CHANTELOU

N° 2006-217